

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

ProCare Tex 10 MA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

Détergents

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/Fournisseur

Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Str. 29
33332 Gütersloh
No. de téléphone +49 5241 89 0
No. Fax +49 5241 89 2090
Web: www.miele-professional.com

Adresse/fabricant

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG
August-Hanken-Str. 30
26125 Oldenburg
No. de téléphone +49 441 9317 0
No. Fax +49 441 9317 100
Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108
téléphone
E-Mail sds-cleaning@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318
Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280.6 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 alkyl glycosides; D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 alkyl glycosides

No. CAS	110615-47-9
No. EINECS	600-975-8
Numéro d'enregistrement	01-2119489418-23-XXXX
Concentration	>= 3 < 10 %
Eye Dam. 1	H318
Skin Irrit. 2	H315

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 12 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 30 %

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

No. CAS	68515-73-1
No. EINECS	500-220-1
Numéro d'enregistrement	01-2119488530-36-XXXX
Concentration	>= 3 < 10 %
Eye Dam. 1	H318

Autres ingrédients

Hydrohydroxypoly(oxyéthylène)

No. CAS	25322-68-3	No. EINECS	500-038-2
Numéro d'enregistrement	01-2119958801-32-XXXX		
Concentration	>= 1 < 10 %		[3]

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle
 Pour l'explication des abréviations voir section 16.

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Enveloppes vides peuvent contenir les restes du produit et c'est pourquoi il est nécessaire les traiter prudemment. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

verticale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant \geq 0,6 mmTemps de pénétration $>$ 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	odeur spécifique au produit
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Inflammabilité	
évaluation	non déterminé
Limites des explosibilité	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Valeur	$>$ 100 °C
Température d'inflammabilité	

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

Remarque non déterminé

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

valeur pH

Valeur env. 9,5

ViscositéValeur 14 s
température 20 °C
méthode DIN 53211 4 mm**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur env. 1,03 kg/l

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque non pertinent (liquide)

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Temps d'écoulementValeur env. 14 s
température 20 °C
méthode DIN 53211 4 mm**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif
Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	1,8		mg/l
Durée d'exposition	28	d	

Toxicité pour les daphnies

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
------------------------	--	--	--

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition méthode	48	h	
	OCDE 202		

Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les bactéries

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	> 560		mg/l
Durée d'exposition	6	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Biodégradabilité

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Valeur	> 99,4		%
Durée de l'essai évaluation	28	d	
	Facilement biodégradable (critères OCDE)		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

agents de surface non ioniques

moins de 5 %:

polycarboxylates

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

GGVSee: Gefahrgutverordnung See

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

CAS: Chemical Abstracts Service

EAK: Europäischer Abfallkatalog

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

VOC: Volatile Organic Compound

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung

TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft

INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients

n.a.g.: nicht anders genannt

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert

BGW: Biologischer Grenzwert

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe

OEL: Occupational exposure limit

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

WEL: Workplace exposure limit

MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)

MEL: Maximum exposure limits

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

LLC: Lowest lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

* ProCare Tex 10 MA

Date de révision: 12.04.2023

7020006220

Version: 1 / FR

Master No. MA-211

Date d'impression 12.04.2023

STOT: Specific Target Organ Toxicity

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.